



> Exercer son mandat

Pouvoir de police du maire et de ses adjoints

Par la loi, le maire est le garant de la tranquillité publique dans la commune ainsi que de la politique locale de prévention de la délinquance. Il est en outre responsable de l'exécution des lois et des règlements ainsi que des mesures de sûreté générales.

OBJECTIFS

Connaître les principes et l'application des pouvoirs de police du maire, les limites du pouvoir de police du Maire et sa responsabilité, identifier les rôles (Maire, Préfet...).

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Alternance d'exposés théoriques et d'échanges.

PROGRAMME

- Définition du trouble à l'ordre public.
- Police administrative générale.
- Polices administratives spéciales.
- Conditions d'intervention du pouvoir de police administrative.
- Les mesures en pratique :
 - Rencontre et échanges avec un Directeur de Police Municipale
 - L'exercice du pouvoir : exemples d'arrêtés ...
 - Ecrits, exécution, contrôle, recours
 - Visite d'un centre de sécurité urbain



Une journée - 6 heures



480€ - prise en charge DIF Elus
Groupe intra : 1 500€



Olivier CARTON
Maître de conférences, LARJ
(Laboratoire de Recherche Juridique de l'ULCO) Maire de Dannes



DATES :

Nous consulter
Boulogne s/Mer - Calais - Dunkerque

Formation collective :
12 participants au maximum

> Contacts

Djamila Colmann
Ingénieure de formation

Tristan Réguème
Assistant à la commercialisation

formation-elus@univ-littoral.fr
03 28 23 70 92